



ENVIRONNEMENT
TERRITOIRES
AUTOROUTES
ET MER

Groupe de travail accidentologie dans les DIR

Deuxième réunion du 11 avril 2013

Administration : Directeur Adjoint des Infrastructures de Transport (DIT) François CAZOTTES, Alain COSTILLE, Céline CHARRIER-YANKOV (DRH/PSPP1), Michel BEAUSSART (ISST), Yves DUPUIS (Directeur Adjoint Exploitation DIR Centre Est), Antoine VOGRIG (Directeur Adjoint Exploitation DIR Est), Claude GANIER (Directeur Adjoint Exploitation DIR Nord)

Délégation CFDT : Daniel GUGUIN (DIR Ouest), Gwenaëlle L'HUILLIERE (DIR Est, membre du CHSCT-M)

Autres OS : CGT-FSU, FO (excusé), UNSA (absent)

Objectif général:

M. CAZOTTES rappelle que l'objectif demeure inchangé et que le groupe de travail doit aboutir à la production d'une instruction à destination des DIR qui sera présentée lors du CHSCT-M du 8 octobre 2013.

Objectif de la réunion :

Celle-ci traite des trois accidents mortels recensés non traités lors de la précédente séance (à savoir : 2 accidents à la DIR Est, 1 à la DIR Centre Est)

Convenir conjointement de la suite des travaux pour structurer et préparer les prochaines réunions.

Accidents de la DIR Est :

Présentation des 2 rapports d'analyse accident, des pistes d'amélioration mises en œuvre pour éviter la récurrence.

CFDT : nous sommes satisfaits de la mise en place de mesures d'accompagnement psychologique tant au niveau des veuves, des blessés ou des collègues.

M. CAZOTTES souhaite que soit intégré dans l'instruction un volet spécifique à l'accompagnement.

Nous demandons que les acteurs soient aussi bien spécifiés (Médecins de prévention, Assistants Sociaux, ISST, Psychologues des Hôpitaux)

Accident de la DIR Centre Est :

Présentation du rapport et des circonstances.

F. CAZOTTES définit les suites à donner :

- prévention (pièges à éviter)
- accompagnement psychologique / financier (réflexes et procédures)
- propositions complémentaires, plans d'action

Il souhaite que 2 réunions se tiennent avant le CHSCT-M du 8 octobre 2013 :

Propositions de dates :

20 juin à 14h00

11 juillet à 14h00

Il détermine quelles sont, selon lui, les tâches à analyser :

Plan d'action très ouvert :

- balisage
- entretien
- surveillance de chantier
- interventions sur équipements

Questions, formations compléments, aspects matériels, organisation du travail

« L'agent »

Les conditions de travail

Le matériel

L'environnement

L'organisation du travail